

BRUNNER ET ASSOCIÉS SA  
SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE  
2000 NEUCHÂTEL  
ROUTE DES FALAISES 7  
TÉL. +41 32 722 33 33

2300 LA CHAUX-DE-FONDS  
AV. LÉOPOLD-ROBERT 32  
TÉL. +41 32 722 33 83

1201 GENÈVE  
RUE DU MONT-BLANC 7  
TÉL. +41 22 906 77 66

INFO@BRUNNERASSOCIES.CH  
WWW.BRUNNERASSOCIES.CH  
CHE-107.962.254 TVA

BRUNNER  
ASSOCIÉS  
FIDUCIAIRE

## Académie de Volleyball de Genève (AVGe)

Genève

Comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2024  
et rapport du contrôleur aux comptes  
à l'Assemblée générale de l'Association

### EXERCICE 2023-2024

	Pages
Mandat et rapport	1
Bilan au 31 juillet 2024	2
Compte de résultat de l'exercice 2023-2024	3
Annexe aux comptes annuels	4

## RAPPORT DU CONTRÔLEUR AUX COMPTES

à l'Assemblée générale de l'Association  
**Académie de Volleyball de Genève (AVGe)**  
Genève

---

En notre qualité de contrôleur aux comptes, nous avons contrôlé les états financiers annuels de l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) pour l'exercice arrêté le 31 juillet 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

BRUNNER ET ASSOCIES SA  
Société fiduciaire  
Succursale de Genève



24 septembre 2024

Qualified Electronic Signature by  SwissID

C. Brunner  
Experte-réviser agréée  
Responsable de la révision



24 septembre 2024

Qualified Electronic Signature by  SwissID

Y. Bieli  
Expert-réviser agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe)  
Genève, le 24 septembre 2024

# Académie de Volleyball de Genève

## BILAN AU 31 JUILLET 2024

(avec chiffres comparatifs 2023)

<b>Bilan au 31 juillet 2024</b>		Total <b>31.07.2024</b>	Total <b>31.07.2023</b>
	Notes	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie		100'019	78'224
Débiteurs		600	-
Subventions à recevoir		-	7'000
Actifs de régulation		7'780	5'443
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>108'399</b>	<b>90'667</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Fonds étrangers</b>			
Passifs de régulation	3	68'267	36'505
Part du résultat à restituer	4	981	7'715
<b>Total des fonds étrangers</b>		<b>69'248</b>	<b>44'220</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital	6	38'090	38'090
Part du résultat à conserver	6	1'061	8'357
<b>Total des fonds propres</b>		<b>39'151</b>	<b>46'447</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>108'399</b>	<b>90'667</b>

# Académie de Volleyball de Genève

## COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2024

(avec chiffres comparatifs 2023)

		<u>2023/2024</u>	<u>2022/2023</u>
	Notes	CHF	CHF
<b>Subventions, cotisations et dons</b>			
Subvention collectivités publiques	4	292'547	263'443
Subvention Jeunesse & Sport		8'573	10'452
Subvention SwissVolley		18'500	27'500
Subvention SwissVolley Region Genève		7'000	7'000
Participation des parents		69'470	61'750
Cotisation des clubs		3'950	3'850
Dons		3'201	3'000
Location minibus		3'075	4'500
<b>Total des subventions, cotisations et dons</b>		<b>406'436</b>	<b>383'385</b>
Salaires et charges sociales		220'344	199'412
Location de salles et terrains	4	152'547	129'693
Organisation de camps		26'954	35'071
Matériel sportif		715	3'965
Equipement		5'323	4'390
Soins médicaux		10'076	10'332
Frais généraux		8'817	7'937
Honoraires de révision		2'773	2'219
Frais minibus		6'935	4'576
Frais de tournois		1'982	940
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>436'466</b>	<b>398'535</b>
<b>(Perte) / bénéfice d'exploitation</b>		<b>(30'030)</b>	<b>(15'150)</b>
Produit extraordinaire	5	16'000	16'000
<b>(Perte) / bénéfice de l'exercice</b>		<b>(14'030)</b>	<b>850</b>
Variation Conservation (+) Restitution (-) de la subvention cantonale	4	6'734	(408)
Correction restitution année antérieure		-	608
<b>(Perte) / bénéfice net de l'exercice</b>		<b>(7'296)</b>	<b>1'050</b>

# Académie de Volleyball de Genève

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2024

---

### 1. ACTIVITÉ

L'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) est une association sans but lucratif constituée au sens des articles 60 et ss du Code Civil Suisse. Elle n'exerce pas commercialement d'industrie et n'est pas inscrite au Registre du Commerce. Ses statuts originaux ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 23 février 2013. Les statuts ont été, par la suite, modifiés et adoptés par les assemblées générales tenues le 9 octobre 2019 et le 18 octobre 2023 à Genève.

L'Association a pour but de :

1. Proposer un programme de formation conciliant les études scolaires, la formation professionnelle et la pratique du volleyball ;
2. Parfaire la formation des meilleurs espoirs de la région et leur faciliter l'accès au sport d'élite ;
3. Soutenir l'ensemble des clubs formateurs de la région genevoise dans leurs activités de formation pour la jeunesse.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes annuels de l'Association sont conformes aux prescriptions du Code suisse des obligations.

### 3. PASSIFS DE REGULATION

Les passifs de régulation se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	CHF	CHF
Tests médicaux à payer	-	16'000
Report de dons	5'300	12'317
Honoraires audit	2'500	2'500
Charges de personnel	3'342	5'688
Participations parent saison 24/25, reçu d'avance	57'125	-
	<u>68'267</u>	<u>36'505</u>

Les tests médicaux à payer concernaient le solde de la saison 2018/2019.

Le report de dons de CHF 12'317 datant pour beaucoup du COVID a été utilisé cette année pour le camp à Pâques. Le don reporté de CHF 5'300.- au 31 juillet de cette année concerne principalement, le don pour l'année 2024 / 2025 de Volley Relax.

# Académie de Volleyball de Genève

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2024

### 4. SUBVENTIONS COLLECTIVITES PUBLIQUES

L'AVGe est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève d'une durée limitée et renouvelable. Ce contrat couvre les subventions accordées par l'Etat, la Ville de Genève et l'Association des communes et prévoit notamment une restitution partielle des subventions en cas d'exercices excédentaires.

Le contrat de prestation en vigueur pour l'exercice en cours été signée en décembre 2021 et pour une durée de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2025. La part des subventions à restituer est de 48% du résultat annuel de l'association cumulé sur les quatre exercices.

Le montant total de la subvention 2022 prévue par la nouvelle convention s'élève à CHF 140'000 dont CHF 101'000 provenant de l'Etat et CHF 39'000 provenant de la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le canton.

Au 31 juillet 2024, le montant de la subvention à restituer à l'échéance du contrat s'élève à CHF 981.

Les subventions de l'exercice se détaillent comme suit :

	<u>2023/2024</u>	<u>2022/2023</u>
	CHF	CHF
<b><u>Location de salles et terrains</u></b>		
Subventions en nature - salle de sport	152'547	129'693
<b>Total location de salles et terrains</b>	<b>152'547</b>	<b>129'693</b>
Etat de Genève	101'000	94'750
Ville de Genève et Association des communes	39'000	39'000
<b>Total</b>	<b>292'547</b>	<b>263'443</b>

### 5. PRODUIT EXTRAORDINAIRE

Durant l'exercice, la provision pour les tests médicaux de la saison 2018/2019 d'un montant de CHF 16'000 a été extournée.

# Académie de Volleyball de Genève

## ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 JUILLET 2024

### 6. FONDS PROPRES

Conformément au contrat de prestations conclu avec l'Etat de Genève et à la directive cantonale relative au traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées, l'AVGe devra, à l'échéance du contrat, restituer 48 % des bénéfices enregistrés durant la période. Les éventuelles pertes reportées sont à charge de l'AVGe.

Le mouvement des fonds propres de l'AVGe se détaille comme suit :

	<b>Capital</b>	<b>Part du résultat à conserver</b>	<b>Total</b>
	CHF	CHF	CHF
Solde au 1.08.21	52'429	(14'339)	38'090
Perte reportée 2021 acquise	(14'339)	14'339	-
Bénéfice de l'exercice	-	15'222	15'222
Variation du résultat à restituer	-	(7'915)	(7'915)
<b>Solde au 31.07.22</b>	<b>38'090</b>	<b>7'307</b>	<b>45'397</b>
Bénéfice de l'exercice	-	850	850
Variation du résultat à restituer *	-	200	200
<b>Solde au 31.07.23</b>	<b>38'090</b>	<b>8'357</b>	<b>46'447</b>
Perte de l'exercice	-	(14'030)	(14'030)
Variation du résultat à conserver	-	6'734	6'734
<b>Solde au 31.07.24</b>	<b>38'090</b>	<b>1'061</b>	<b>39'151</b>

\* La variation du résultat à restituer de l'exercice comprend une correction

\*\*

\*